

VILLE DE BÉCANCOUR, le lundi dix-sept mai deux mille vingt et un (17 mai 2021).

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le lundi dix-sept mai deux mille vingt et un (17 mai 2021) à 9 h, à huis clos, en la salle des comités de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents, par vidéoconférence :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur Denis Vouligny	Conseiller	poste numéro 5
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

MEMBRES DU CONSEIL formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, et M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière, lesquels sont présents dans la salle des comités.

SOUS la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 14 mai 2021.

Monsieur Dubois explique que toutes les résolutions sont réputées adoptées à l'unanimité si personne ne demande le vote.

RÉSOLUTION 21-195

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 21-196

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2 – SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC – VILLE DE BÉCANCOUR

CONSIDÉRANT que la Ville de Bécancour fait une demande d'aide financière, dans le cadre du Fonds régions et ruralité 2020-2024, volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, pour le projet de rehaussement de la halte routière et d'aménagement d'une halte santé en bordure de la piste cyclable, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. PARTICIPATION DE LA VILLE.** Ville de Bécancour participe au projet de rehaussement de la halte routière et d'aménagement d'une halte santé en bordure de la piste cyclable, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval, pour un montant de 66 500 \$.
- 2. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ.** Le conseil municipal appuie le projet de rehaussement de la halte routière et d'aménagement d'une halte santé en bordure de la piste cyclable, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval, et consent à ce que la MRC de Bécancour y affecte, à même le Fonds régions et ruralité 2020-2024, volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, un montant de 23 750 \$ provenant de l'enveloppe locale du secteur Sainte-Angèle-de-Laval.

3. **RÉPONDANT OFFICIEL.** Le conseil municipal nomme madame Manon Gladu, régisseur en loisir, à titre de répondant officiel pour la Ville dans le cadre de cette demande d'aide financière.
4. **SIGNATURE.** Le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant et madame Manon Gladu, régisseur en loisir, à signer pour et au nom de la Ville de Bécancour, tout document jugé utile ou nécessaire, dont le protocole d'entente, pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 21-197

SOUSSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville a fait une demande de soumissions par appel d'offres public, pour la construction des services municipaux dans le Parc industriel PME, phase II;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

SOUSSIONNAIRE	PRIX (taxes incluses)
Sintra inc. – Région Mauricie/Centre-du-Québec	1 597 968,16 \$
André Bouvet Itée	1 670 386,18 \$
Excavation LJL inc.	1 787 753,22 \$
Groupe Gagné Construction inc.	1 884 800,00 \$
Construction et pavage Boisvert inc.	1 896 789,46 \$
La Sablière de Warwick Itée	2 049 997,90 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date du 10 février 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit **Sintra inc. – Région Mauricie/Centre-du-Québec**, 911, rue Mathieu, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, J0C 1A0, et lui accorde le contrat pour la construction des services municipaux dans le Parc industriel PME, phase II, pour le prix d'**un million cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent soixante-huit dollars et seize cents (1 597 968,16 \$)**, incluant toutes taxes notamment la TPS et la TVQ, le tout selon les termes et conditions de sa soumission datée du 21 janvier 2021 ainsi que du devis de soumission intitulé : « Ville de Bécancour – Prolongement des services municipaux – Parc industriel PME – Phase 2 – Devis émis pour soumission – N° Projet Ville : 03-06.03.02-019 », préparé par FNX-Innov inc. (N° Projet FNX : F1730286), daté du 19 novembre 2020, et de son addenda.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 21-198

SOUSSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville a fait une demande de soumissions par appel d'offres public, pour la construction des services municipaux dans le développement domiciliaire Lemay-Rheault, phase II;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

SOUSSIONNAIRE	PRIX (taxes incluses)
André Bouvet Itée	2 932 125,88 \$
Construction et pavage Boisvert inc.	3 063 610,01 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par madame Amel Haddad, ingénieure, et approuvée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date du 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Denis Vouligny

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. **OCTROI DE CONTRAT.** Sous réserve de ce que ci-après mentionné, le conseil municipal accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit **André Bouvet Itée**, 1840, boulevard de Port-Royal, Bécancour, G9H 0K7, et lui accorde le contrat pour la construction des services municipaux dans le développement domiciliaire Lemay-Rheault, phase II, pour le prix de **deux millions neuf cent trente-deux mille cent vingt-cinq dollars et quatre-vingt-huit cents (2 932 125,88 \$)**, incluant toutes taxes notamment la TPS et la TVQ, le tout selon les termes et conditions de sa soumission datée du 22 avril 2021 ainsi que du devis de soumission intitulé : « Document d'appel d'offres – Services municipaux – Développement Lemay-Rheault – Phase II – Secteur Saint-Grégoire – N/D : 03-06.03.04-050 », daté du 18 mars 2021, et de son addenda.
2. **CONDITION.** Le conseil municipal accorde ce contrat conditionnellement à l'approbation, par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, du règlement numéro 1625 intitulé : « Règlement décrétant une dépense de 3 300 000 \$, un emprunt de 3 035 100 \$ et l'affectation au fonds général d'un montant de 264 900 \$ pour la construction des services municipaux pour le développement domiciliaire Lemay-Rheault (Phase II) ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 21-199

POSTE DE PRÉPOSÉ AUX OPÉRATIONS – EMPLOYÉ « RÉGULIER SAISONNIER »

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par madame Caroline Audet, coordonnatrice ressources humaines, en date du 13 mai 2021, et approuvée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date du 14 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour embauche et nomme, à compter du 25 mai 2021, monsieur Serge Lamothe au poste de préposé aux opérations (régulier saisonnier), selon l'échelle salariale déterminée par l'employeur et les dispositions de l'article 2.05 (employé en période d'essai) de la convention collective de travail en vigueur à la Ville de Bécancour.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 21-200

CESSION DE SERVITUDES – HYDRO-QUÉBEC ET TÉLÉBEC, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

CONSIDÉRANT que Les Placements P.F. inc. a fait une demande de prolongement du réseau électrique et de télécommunications afin de desservir notamment le lot 6 016 360 du cadastre du Québec, propriété de la Ville et situé en bordure de l'avenue des Capucines;

CONSIDÉRANT que Hydro-Québec et Télébec, société en commandite doivent acquérir des droits réels et perpétuels de servitudes, pour des lignes de distribution d'énergie électrique et des lignes de télécommunications sur une partie du lot ci-devant mentionné, propriété de la Ville;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. CESSION DE SERVITUDES.** Le conseil municipal autorise la cession, pour bonnes et valables considérations, d'une servitude réelle et perpétuelle, à Hydro-Québec, pour des lignes de distribution d'énergie électrique et à Télébec, société en commandite, pour des lignes de téléphone et de télécommunications, sur une partie du lot 6 016 360 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 196 mètres carrés, tel que montré sur les plans et description technique préparés par monsieur René Beaudoin, arpenteur-géomètre, le 22 avril 2021, sous le numéro 6958 de ses minutes.
- 2. SIGNATURE.** Le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le directeur général et assistant greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Bécancour, l'acte notarié et tout autre document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 21-201

PROLONGATION DE DÉLAI POUR LA SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE

CONSIDÉRANT que le 9 avril 2021, une offre d'achat a été faite par Albert Therrien inc. et reçue par la Ville le même jour, pour l'achat d'un terrain à des fins industrielles dans le Parc industriel PME de la Ville de Bécancour;

CONSIDÉRANT que cette offre d'achat a été acceptée par la Ville aux termes de la résolution numéro 21-126 adoptée à la séance du 12 avril 2021;

CONSIDÉRANT que cette offre d'achat prévoit que Albert Therrien inc. a jusqu'au 31 mai 2021 pour signer un acte de vente chez le notaire;

CONSIDÉRANT que l'acte de vente ne pourra pas être signé avant cette date;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE **Monsieur Denis Vouligny**

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal accepte de prolonger le délai pour la signature de l'acte de vente devant le notaire jusqu'au 15 août 2021, et modifie, en conséquence, l'article 9 de l'*Offre d'achat d'un terrain à des fins industrielles (Parc industriel PME de la Ville de Bécancour)*, signée le 9 avril 2021 par Albert Therrien inc., pour l'acquisition, par cette dernière, d'une partie du lot 6 391 468 du cadastre du Québec (futur lot 6 433 534) à des fins industrielles.

ADOPTÉE

Période d'intervention des membres du conseil.

Période de questions :

Étant donné que la séance s'est tenue par vidéoconférence, sans la présence physique des citoyens, ces derniers ont été invités à adresser leurs questions par écrit ou par téléphone avant la tenue de l'assemblée. Pour ceux qui y ont assisté virtuellement, ils ont été invités à adresser leurs questions via la plateforme ZOOM.

RÉSOLUTION 21-202

LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE **Madame Carmen L. Pratte**

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal lève la présente séance à 9 h 07.

ADOPTÉE

- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro _____, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Jean-Guy Dubois, maire

M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière